

Image not found or type unknown



convention indivision divorce

Par **CelleDu77**, le **23/03/2013** à **10:55**

Bonjour,

Avant d'entamer une procédure de divorce, un avocat m'a conseillée de faire une convention en indivision sur la maison achetée par mon mari et moi même (pas de contrat de mariage) car je souhaite y habiter encore trois ans le temps que notre fils finisse ses études.

En quoi cela consiste t il ?

Quels sont les intérêts et les désavantages ?

Quels en sont les frais ?

Cordialement,